

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2359

3 septembre 2014

SOMMAIRE

A 1 S.A.	113186	HLSS Luxco 1A S.à r.l.	113211
AAM International S.à r.l.	113189	InfoMed S.A.	113232
Acanthus Investment SPF	113197	Japan Universal Investments S.à r.l.	113208
Actioil Distribution S.A.	113221	Metallum Holding S.A.	113194
Adenium Sicav	113190	Nostos Holdings Co S.A.	113187
Advent PPF & Cy S.C.A.	113187	SF2I - Société Financière d'Investissement pour l'Industrie	113186
Advent PPF & Cy S.C.A.	113188	Société européenne de traumatologie du sport, de chirurgie du genou et d'arthros- copie	113192
Advent PPF S.à r.l.	113188	Sofia IV S.à r.l.	113186
Advent PPF S.à r.l.	113188	Sonara S.A.	113193
AFA International S.à r.l.	113207	Sorbier S.A.	113187
Aguila 3 S.A.	113190	South Europe Real Estate Investments Holding S.A.	113191
Aguila Investissement Luxembourg S.C.A.	113190	Southring 2 s.à r.l.	113198
Alsina S.à r.l.	113189	Specs Europe S.à r.l.	113188
A.N. International S.à r.l.	113186	Sweet Re	113191
ArchX Luxembourg S.A.	113231	Tank International Lux S. à r.l.	113191
Armeos S.A.	113188	Theroly S.A.	113189
Art of Insurance S.A.	113187	TLD S.à r.l.	113190
Asia Capital Investments IV	113187	UKSA 60 CR Retail S.à r.l.	113193
Austin S.à r.l.	113196	UKSA 60 CR S.à r.l.	113197
Aveleos S.A.	113190	Van Genechten Packaging International	113205
Beck Property S.à r.l.	113192	Winvest International S.A. SICAR	113198
FR Alfajor Holdings S.à r.l.	113193	Zed S.A.	113186
Freund Invest S.A.	113193		
General Holding S.A.	113189		
Generco III	113222		
Genesta Nordic Capital Fund Management S.à r.l.	113216		

Sofia IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088797/9.

(140104812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

A 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 13, rue d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 96.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014088904/10.

(140105472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Zed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.688.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GERARD Alain / LOUIS Joël / KIERZKOWSKI Roman
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014088880/11.

(140104713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

A.N. International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014088905/11.

(140106292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

SF2I - Société Financière d'Investissement pour l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 166.262.

La Société a été constituée par acte notarié en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 598 du 7 mars 2012.

Les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SF2I S.A.

Référence de publication: 2014090606/13.

(140106978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Sorbier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088804/9.

(140104723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Advent PPF & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.980.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014088907/10.

(140106148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Art of Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.934.

Extrait des résolutions prises le 8 mai 2014 par l'associé unique:

- l'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Gueibe. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088929/11.

(140105964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Asia Capital Investments IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 86.881.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014088930/11.

(140105735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Nostos Holdings Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.658.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014089486/13.

(140105919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Specs Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088807/9.

(140104612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Advent PPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.978.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014088910/10.

(140106150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Advent PPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.978.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014088909/10.

(140106149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Advent PPF & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.980.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014088908/10.

(140106151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Arneos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2014

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014092569/15.

(140110241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Theroly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088829/9.

(140104722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

AAM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.477.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la maison mère American Axle & Manufacturing Holdings Inc. ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014088936/12.

(140105808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

General Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.483.

EXTRAIT

Avec effet au 25 juin 2014, la société anonyme Fideom Luxembourg Trust a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, de la société anonyme General Holding SA, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B105.483; de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014092842/15.

(140110369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.241.990,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.287.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 juin 2014:

1. que la démission de M. Mario COHN en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 avril 2014;
2. que la démission de M. Giovanni LA FORGIA en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 12 juin 2014;
3. que M. Carl PIVERT avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 12 juin 2014 et ce pour une durée indéterminée;
4. que Mme. Virginia STRELEN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante de classe A avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014088917/18.

(140105806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

TLD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 153.315.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088831/9.

(140104757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Aguila Investissement Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 161.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014088912/10.

(140105436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Aguila 3 S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 259.039.906,30.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014088913/10.

(140105708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.427.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014088934/11.

(140105772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Adenium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 142.624.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 5 juin 2014:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

Société Anonyme

Référence de publication: 2014088944/14.

(140105518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

South Europe Real Estate Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 51.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014092428/9.

(140109429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Tank International Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.432.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Tank International Lux S.à r.l.

Paul Galliver

Manager

Référence de publication: 2014092434/14.

(140109708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Sweet Re, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 68.814.

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SWEET RE (ci-après «la Société»), société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 68.814, constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 11 février 1999, publié au Mémorial C numéro 384 du 28 mai 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président a nommé en qualité de secrétaire et l'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président requiert le notaire d'acter ce que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social à L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ EUR 700.-Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. Relation: LAC/2014/28484. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014092431/46.

(140109756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Beck Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Beck Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014088993/11.

(140106357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Société européenne de traumatologie du sport, de chirurgie du genou et d'arthroscopie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg F 7.523.

Conformément à l'article 13 des statuts, la société a modifié l'article 25 comme suit:

ESSKA peut créer des Sections pour représenter et poursuivre des intérêts et projets de sous-spécialités. La composition exacte, les fonctions et les objectifs de ces Sections seront déterminées selon les règles et réglementations internes.

Les Sections établiront des programmes et des activités, complémentaires aux objectifs mis en place par le Conseil d'Administration de l'ESSKA.

La création d'une Section peut être faite par demande écrite d'au moins 50 membres actifs de ESSKA, elle doit avoir l'approbation du Conseil d'Administration et être ratifiée à la majorité absolue par l'Assemblée Générale, comme exigé par les statuts de l'ESSKA.

Le Président de chaque Section sera un membre à part entière du Conseil d'Administration.

Jacques Menetrey

Secrétaire général

In accordance with article 13 of the AOI the Society amended article 25 as follows:

ESSKA may set up Sections to represent and pursue sub-speciality interests. The exact composition, functions and purposes of these Sections shall be determined in internal rules and regulations.

Sections shall establish programmes and activities, complementing the purpose of ESSKA set up by the Main Board.

The creation of a Section may be requested by written request of no less than 50 individual current ESSKA members, approval of the Main Board and ratification by the General Meeting through the appropriate majorities required by the ESSKA Statutes.

The Chairman of each Section shall be a full member of the Main Board.

Matteo Denti / Jacques Menetrey

ESSKA President / General Secretary

Référence de publication: 2014093316/29.

(140111059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Sonara S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088803/9.

(140104724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

UKSA 60 CR Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.957.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088841/9.

(140105150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Freund Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.130.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 30 juin 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014092815/17.

(140110727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

FR Alfajor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.510,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.812.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 19 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Hille-Paul Schut, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cristina Lara Pinheiro, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2014092813/19.

(140110487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Metallum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.635.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of METALLUM HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.635 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 413 of 20 March 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 28 August 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2775 of 6 November 2013.

The Meeting appoints Victoria WOESTMANN, lawyer, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary (the Secretary). The Meeting appoints Simon Joly, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are together referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders present or holders of powers of attorney and the members of the Bureau;

II. the powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting; each shareholder of the Company waives the convening notices, considering itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance; the Meeting is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter;

IV. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to give discharge (quitus) to the directors of the Company for the performance of their respective mandates;
3. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company; and
5. Miscellaneous.

V. After due deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) under the laws of Luxembourg.

Second resolution

The Meeting resolves to give full discharge to the directors of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.652, as Liquidator.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915 (the Companies Act).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name and on behalf of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, in the name and on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to each shareholder, in accordance with article 148 of the Companies Act.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau sign together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

se tient

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de METALLUM HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.635 (la Société), constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 413 du 20 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2775 du 6 novembre 2013.

L'Assemblée nomme Victoria WOESTMANN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg comme président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme Anne-Lise Delfanne, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Simon Joly, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau;

II. les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement;

III. il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représenté à l'Assemblée; chaque actionnaire de la Société renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance; l'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décision d'accorder la décharge (quitus) aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
3. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de mise en liquidation de la Société; et
5. Divers.

V. Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

113196

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 183.652, en tant que Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

L'Assemblée décide par ailleurs de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations au nom et pour le compte de la Société, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi sur les Sociétés, sans autorisation préalable des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer le pouvoir au et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom et pour le compte de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer le pouvoir au et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur les bonis de liquidation à chaque actionnaire de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les membres du Bureau signent ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Woestmann, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9120. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014096250/142.

(140114347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Austin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.580.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 26 juin 2014

L'associé unique de Austin Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jan Willem Overheul en tant que gérant de catégorie B et la démission de Stefan Koch en tant que gérant de catégorie A;

et

- de nommer gérant de catégorie A suivant avec effet au 19 juin 2014 et pour une durée indéterminée:

* Susanne Muntinga-van den Houten, née le 07 août 1979 à S-Hertogenbosch, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37,1014 BA Amsterdam, Pays-Bas

et

* Jan Willem Overheul, né le 04 Janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2014.

Référence de publication: 2014092574/19.

(140110811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

UKSA 60 CR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 173.575.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088842/9.

(140105151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Acanthus Investment SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 171.610.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze.

le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Madame Lucie Louise M. DESIMPEL, demeurant à B-8610 Kortemark, 16, Ellestraat.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme ACANTHUS INVESTMENT SPF, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171.610 (NIN 2012 2216 722), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2594 du 18 octobre 2012.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante déclare expressément que la société ACANTHUS INVESTMENT SPF n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société ACANTHUS INVESTMENT SPF.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- la comparante reprend personnellement tous les éléments d'actifs et tout le passif de la société ACANTHUS INVESTMENT SPF suivant bilan joint à la présente, et elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. L. M. DESIMPEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 juin 2014. Relation: ECH/2014/1203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014092578/45.

(140110803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 125.540.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de Winvest International SA SICAR, en date du 24 juin 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers Société Coopérative pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour extrait certifié conforme
Mandataire

Référence de publication: 2014093267/15.

(140110452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Southring 2 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 2C, Schweecherdaulerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 170.498.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of June,
Before Us Maître Roger Arensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

NORTHRING S.A., a limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 82.682 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Pierre Crasquin, private employee, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private deed dated 17 June 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of SOUTHRING 2 s.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, Schweecherdaulerstrooss, L-8550 Noerdange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 170.498 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed received on 20 July 2012 by Me Camille Mines notary residing in Capellen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1949 dated 6 August 2012, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary on today, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that:

- the five million four hundred forty-six thousand five hundred sixty-four (5,459,064) ordinary shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;
- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the object of the Company, and subsequent amendment of Article 3 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect this modification;
2. Increase of the share capital of the Company by the issuance of new ordinary shares;
3. Issuance of, subscription to and payment of the ordinary shares;
4. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;
5. Proxies; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the object of the Company and subsequently resolves to amend Article 3, paragraph 1, of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The Object of the Company covers any commercial activities and services and any operations directly or indirectly to the holding of stakes in any company, as well as the administration, the management, the control, the financing and the development of the stakes.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million one hundred sixteen thousand four hundred eighty-six euros (4,116,486.- EUR) (the “Capital Increase”), so as to bring it from its present amount of five million four hundred fifty-nine thousand sixty-four euro (EUR 5,459,064.-) represented by five million four hundred fifty-nine thousand sixty-four (5,459,064) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to nine million five hundred seventy-five thousand five hundred fifty (9,575,550.- EUR) represented by nine million five hundred seventy-five thousand five hundred fifty (9,575,550) ordinary shares, by the issuance of four million one hundred sixteen thousand four hundred eighty-six (4,116,486) new ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the previously issued ordinary shares (the “New Ordinary Shares”).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept that the Capital Increase, as set forth in the first resolution above, will be fully subscribed and paid up by way of a contribution in kind (the “Contribution”) of (i) shares (the “Contributed Shares”), (ii) fixed assets (the “Contributed Fixed Assets”), (iii) claims (the “Contributed Claims”), (iv) deposit guarantees (the “Contributed Deposit Guarantees”), (v) regularization account (the “Contributed Regularization Account”, and together with items (i) to (v) (included), the “Contributed Assets”), respectively held by or owed by the Sole Shareholder has an aggregate amount value of four million one hundred sixteen thousand four hundred eighty-six euros (4,116,486.- EUR), being the amount of the Capital Increase.

I. The Contributed Shares are detailed as follows:

1. One thousand two hundred and forty-nine (1,249) shares issued in the share capital of de DE VLIER LUX S.A., a joint stock company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue d’Arlon L-8399 Windhof, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 82.683 (“de Vlier” and the “de Vlier Contributed Shares”). The de Vlier Contributed Shares represent ninety nine point ninety nine per cent (99.99%) of the share capital of de Vlier, and amounts to EUR 1,249,000.-;

2. Fifty (50) shares issued in the share capital of Frun Park Nivelles, a limited liability company (société privée à responsabilité limitée) governed by the laws of Belgium, having its registered office at 47, Rue Comte J. de Meeus, 1428 Braine-l’Alleud, Belgium, registered with the BCE under registration number 0807.160.655 (“FP Nivelles” and the “FP Nivelles Contributed Shares”). The FP Nivelles Contributed Shares represent fifty per cent (50%) of the share capital of FP Nivelles, and amounts to EUR 15,000.-;

3. Six hundred nineteen (619) shares issued in the share capital of Frun Park Ans, a joint stock company (société anonyme) governed by the laws of Belgium, having its registered office at de Avenue Prekelinden 64 boîte 5, 1200 Brussels, Belgium, registered with the BCE under registration number 0821.025.519 (“FP Ans” and the “FP Ans Contributed Shares”). The FP Ans Contributed Shares represent ninety nine point ninety nine per cent (99.99%) of the share capital of FP Ans, and amounts to EUR 61,900.-;

4. Six hundred nineteen (619) shares issued in the share capital of Frun Park Binche, a joint stock company (société anonyme) governed by the laws of Belgium, having its registered office at de Avenue Prekelinden 64 boîte 5, 1200 Brussels, Belgium, registered with the BCE under registration number 0821.131.229 (“FP Binche” and the “FP Binche Contributed Shares”). The FP Binche Contributed Shares represent ninety nine point ninety nine per cent (99.99%) of the share capital of FP Binche, and amounts to 61,900.-;

5. Three hundred ten (310) shares issued in the share capital of FrunInvest France S.A., a joint stock company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue d’Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 153.788 (“FI France” and the “FI France Contributed Shares”). The FI France Contributed Shares represent one hundred per cent (100%) of the share capital of FI France S.A., and amounts to EUR 31,000.-;

6. Six hundred nineteenth thousand five hundred four (619,504) shares issued in the share capital of Arlinvest, a joint stock company (société anonyme) governed by the laws of Belgium, having its registered office at de Hamilton Park 24-26, te 8000 Brugge, Belgium, registered with the BCE under registration number 0480.175.140 (the “Arlinvest Contributed Shares”). The Arlinvest Contributed Shares represent fifty one per cent (51%) of the share capital of Arlinvest, and amounts to EUR 850,000.-; and

7. One (1) share issued in the share capital of Les Comptoirs d’Arques, a civil company (société civile) governed by the laws of France, having its registered office at Allée des Trois Lions, 59223 Roncq, France, registered with the Trade and Companies Register of Lille Métropole under registration number 539 185 728 (“Arques” and the “Arques Contri-

buted Share"). The Arques Contributed Share represents zero point fifty per cent (0.50%) of the share capital of Arques, and amounts to EUR 10.-.

II. The Contributed Fixed Assets are detailed as follows:

1. Research and development costs relating to an IT software (APP), and amounts to EUR 38,313.52, consisting to an advance on the development of a software; and

2. An original work of art from Joyce Pensato, named "The Mask", dated 2009, and amounts to EUR 26,053.10

III. The Contributed Claims are detailed as follows:

1. Current account claim held by the Sole Shareholder against de Vlier, prenamed, and amounts to EUR 907,279.32;

2. Current account claim held by the Sole Shareholder against FP Nivelles, prenamed, and amounts to EUR 317,099.06;

3. Current account claim held by the Sole Shareholder against FP Ans, prenamed, and amounts to EUR 205,895.67;

4. Current account claim held by the Sole Shareholder against FP Binche, prenamed, and amounts to EUR 86,565.32;

5. Current account claim held by the Sole Shareholder against FI France, prenamed, and amounts to EUR 114,910.76;

6. Current account claim held by the Sole Shareholder against Arques, prenamed, and amounts to EUR 62,328.90;

7. Current account claim held by the Sole Shareholder against the Company, and amounts to EUR 15,573.70;

8. Current account claim held by the Sole Shareholder against Frun Park Quare Coeur BVBA, a limited liability company governed by the law of Belgium, having its registered office at de Hamilton Park 24-26, te 8000 Brugge, Belgium, registered with the BCE under registration number 0830.500.736, and amounts to EUR 26,551.34 ("FP Quare Coeur");

9. Current account claim held by the Contributor against EURETPARK S.A., a joint stock company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, Schweechedaulerstroos, L-8550 Noerdange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B184.209 ("Euretpark") and amounts to EUR 1,155.68;

10. Claim held by the Sole Shareholder against clients, listed as follows:

- De Vlier Lux, prenamed, and amounts to EUR 3,443.35;

- Frun Park Asten, prenamed, and amounts to EUR 9,744.23;

- Frun Park Nivelles, prenamed, and amounts to EUR 8,406.97;

- Frun Park Ans, prenamed, and amounts to EUR 8,125.43;

- Frun Park Binche, prenamed, and amounts to EUR 4,976.59; and

- Frun Park Quare Coeur, and amounts to EUR 7,373.26, prenamed.

IV. The Contributed Deposit Guarantees are detailed as follows:

1. Deposit guarantee relating to a petrol card, held by the Sole Shareholder against against Esso Luxembourg Sàrl, a société à responsabilité limitée governed by Luxembourg law, having its registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Luxembourg; and

2. Deposit Guarantee relating to a safe, held by the Sole Shareholder against BIL.

V. Regularization account:

- RICS annual membership: EUR 373.99

- Prequin (subscription): EUR 1,578.39

- Kluwer (subscription): EUR 277.59

The global amount of this Regularization account contribution is EUR 2,229.97.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and record the following subscription and payment of the Capital Increase as set out below.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to fully subscribe to the Capital Increase of four million one hundred sixteen thousand four hundred eighty-six euros (4,116,486.- EUR) by subscribing to the New Ordinary Shares, the whole being fully paid up by way of the Net Contribution to the Company.

Evaluation of the Contribution

The value of the Contribution is set four million one hundred sixteen thousand four hundred eighty-six euros (4,116,486.- EUR).

Contribution

The Sole Shareholder, in its capacity as contributor of the Contributed Assets, expressly declares that:

(i) It is legally and validly entitled to all rights attached to the Contributed Assets;

(ii) none of the Contributed Assets is subject to any dispute or third parties' claims;

(iii) each of the Contributed Assets is freely contributable to the Company with all rights attached thereto;

(iv) the contribution of the Contributed Assets is effective between the Sole Shareholder and the Company as of the date of the present deed; and

(v) any formalities prior or subsequent to the contribution of the Contributed Assets as required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution of the Contributed Assets to be valid towards any third party.

Evidence of the Contribution

Proof of the ownership, in respect of the Contributed Assets, and proof of the value of the Contributed Assets has been given to the undersigned notary who has been submitted with a copy of the valuation report issued by the management of the Company on 19 June 2014 (the "Valuation Report"), which conclusion is as follows:

"Based on the information provided and made available to the Company, nothing indicates that, on the date of this valuation report, (i) the aggregate value of the Contribution is not less than 4,116,486.-euros and that (ii) the value of the Contribution is not at least equal to the aggregate amount of the Capital Increase."

The Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

As consequence of the Capital Increase, the Sole Shareholder resolves to amend Article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 4. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at nine million five hundred seventy-five thousand five hundred fifty euros (9,575,550.-EUR), divided into nine million five hundred seventy-five thousand five hundred fifty (9,575,550) fully paid up ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "Ordinary Shares")."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the above mentioned capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the above resolutions.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille quatorze, le vingt juin.

Par devant Nous Maître Roger Arensdorff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

NORTHRING S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.682, («l'Associé Unique»),

Ici représentée par Pierre Crasquin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, en date du 17 juin 2014

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associé unique de la société SOUTHRING 2 s.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2C, Schweecherdaulerstroos, L-8550 Noerdange, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.498 (la «Société»).

La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu en date du 20 juillet 2012 par le notaire Camille Mines de résidence à Capellen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1949 du 6 août 2012, dont les articles

ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date de ce jour, non encore au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique prie le notaire intervenant d'acter que:

- les cinq millions quatre cent cinquante-neuf mille soixante-quatre (5.459.064) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'agenda dont l'Associé Unique a été pleinement informé;
- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1 des statuts de la société afin de refléter cette modification;
2. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales ordinaires;
3. Souscription, paiement et émission des parts sociales ordinaires;
4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société;
5. Procurations; et
6. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Associé Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société, et subséquemment de modifier l'article 3 paragraphe 1 des statuts de la société qui doit dès lors aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La société a pour objet toute activité commerciale et tout service et toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent seize mille quatre cent quatre-vingt-six euros (4.116.486,- EUR) (l'«Augmentation de capital») aux fins de le porter de son montant actuel de cinq millions quatre cent cinquante-neuf mille soixante-quatre euros (5.459.064,-EUR), représenté par cinq millions quatre cent cinquante-neuf mille soixante-quatre (5.459.064) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, au montant de neuf millions cinq cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante euros (9.575.550,- EUR), représenté par neuf millions cinq cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante (9.575.550) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, par l'émission de quatre millions cent seize mille quatre cent quatre-vingt-six (4.116.486) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), conférant les mêmes droits que les parts sociales ordinaires précédemment émises (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter que l'Augmentation de Capital, telle que prévue par la première résolution ci-dessus, sera intégralement souscrite et acquittée par voie de d'apport en nature («l'Apport») de (i) parts sociales (les «Parts Sociales Apportées»), (ii) d'immobilisations (les «Immobilisations Apportées»), (iii) de créances (les «Créances Apportées»), (iv) de dépôts de garantie (les «Dépôts de Garantie Apportés»), (v) de comptes de régularisation (les «Comptes de Régularisation Apportés») et ensemble avec les éléments mentionnés aux points (i) à (v) les «Actifs Apportés»), pour une valeur globale de quatre millions cent seize mille quatre cent quatre-vingt-six euros (4.116.486,- EUR).

Avec les fonds des Actifs Apportés, et en sus de l'Augmentation de Capital telle que détaillée dans la première résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide d'allouer et libérer ce qui suit (ensemble les «Actifs Apportés»).

I. Les Parts Sociales Apportées sont énumérées ci-après:

1. Mille deux cent quarante-neuf (1.249) part sociales dans le capital de DE VLIER LUX S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82683 («de Vlier») et l'Apport de Parts Sociales de Vlier», pour une valeur de 1.249.000,- euros. Les parts sociales apportées de de Vlier représentent 99,99% de son capital;

2. Cinquante (50) parts sociales dans le capital de Frun Park Nivelles, une société à responsabilité limitée, régie par le droit belge, dont le siège social est situé au 47, rue Comte J. de Meeus, 1428 Braine l'Alleud, Belgique, immatriculée auprès de la banque-carrefour des entreprises en Belgique sous le numéro 0807.160.655 («FP Nivelles») et l'«Apport des Parts Sociales FP Nivelles»), pour un montant de 15.000,- euros. Les parts sociales apportées de FP Nivelles représentent 50% de son capital;

3. Six cent dix-neuf (619) parts sociales dans le capital de Frun Park Ans, une société anonyme gouvernée régie par le droit belge, dont le siège social est situé 64 Avenue Prekelinden 64 boîte 5, 1200 Bruxelles, Belgique, immatriculée auprès de la banque-carrefour des entreprises en Belgique sous le numéro 0821.025.519 («FP ans» et «l'Apport des Parts Sociales FP Ans»), pour un montant de 61.900,- euros. Les parts sociales apportées de FP Ans représentent 99,99% de son capital;

4. Six cent dix-neuf (619) parts sociales dans le capital de Frun Park Binche, une société anonyme gouvernée régie par le droit belge, dont le siège social est situé 64 Avenue Prekelinden 64 boîte 5, 1200 Bruxelles, Belgique, immatriculée auprès de la banque-carrefour des entreprises en Belgique sous le numéro 0821.131.229 («FP ans» et «l'Apport des Parts Sociales FP Ans»), pour un montant de 61.900,- euros. Les parts sociales apportées de FP Ans représentent 99,99% de son capital;

5. Trois cent dix (310) parts sociales dans le capital de FrunInvest France S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.788 («FI France» et «l'Apport de Parts Sociales FI France»), pour un montant de 31.000,- euros. Les parts sociales apportées de FI France représentent 100% de son capital;

6. Six cent dix-neuf mille cinq cent quatre (619.504) parts sociales dans le capital d'Arinvest, une société anonyme régie par le droit belge, dont le siège social est situé au 24-46 Hamilton Park, te 8000 Bruges, Belgique, immatriculée auprès de la banque-carrefour des entreprises en Belgique sous le numéro 0480.175.140 (l'«Apport des Parts Sociales Arinvest»), pour un montant de 850.000,- euros. Les parts sociales apportées d'Arinvest représentent 51% de son capital; et

7. Une (1) part sociale dans le capital de Les Comptoirs d'Arques, une société civile régie par le droit français, dont le siège social est situé Allée des Trois Lions, 59223 Roncq, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 539 185 728 («Arques» et «l'Apport de la Part Sociale d'Arques»), pour un montant de 10,- euros. La part sociale apportée d'Arques représente 0,50% de son capital social.

II. Les immobilisations apportées sont énumérées ci-après:

1. Les coûts de recherche et développement afférant au développement d'un logiciel informatique (APP), pour un montant de 38.313,52 euros, consistant en une avance sur le développement d'un logiciel informatique; et

2. Une oeuvre d'art originale de Joyce Pensato, nommée «Le Masque», datée de 2009, pour un montant de 26.053,10 euros.

III. Les Créances Apportées sont énumérées ci-après:

1. Une créance en compte courant détenue par l'Associé Unique sur de Vlier, susnommée, pour un montant de 907.279,32 euros;

2. Une créance en compte courant détenue par l'Associé Unique sur FP Nivelles, susnommée, pour un montant de 317.099,06 euros;

3. Une créance en compte courant détenue par l'Associé Unique sur FP Ans, susnommée, pour un montant de 205.895,67 euros;

4. Une créance en compte courant détenue par l'Associé Unique sur FP Binche, susnommée, pour un montant de 86.565,32 euros;

5. Une créance en compte courant détenue par l'Associé Unique sur FI France, susnommée, pour un montant de 114.910,76 euros;

6. Une créance en compte courant détenue par l'Associé Unique sur Arques, susnommée, pour un montant de 62.328,90 euros;

7. Une créance en compte courant détenue par l'Associé Unique sur la Société, susnommée, pour un montant de 15.573,70 euros;

8. Une créance en compte courant détenue par l'Associé Unique sur Frun Park Quare Coeur BVBA («FP Quare Coeur»), une société à responsabilité limitée régie par le droit belge, dont le siège social est situé 24-26 Hamilton Park, te 8000 Bruges, Belgique, immatriculée auprès de la banque-carrefour des entreprises en Belgique sous le numéro 0830.500.736, pour un montant de 26.551,34 euros;

9. Une créance en compte courant détenue par l'Associé Unique sur EURETPARK S.A. («Euretpark»), une société anonyme limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2C, Schweecherdaulerstroos, L-8550 Noerdange, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B184.209, pour un montant de 1.155,68 euros

10. Des créances détenues par l'Associé Unique sur les clients énumérés ci-dessous:

- De Vlier Lux susnommée, pour un montant de 3.443,35 euros;

- Frun Park Asten GmbH, une société à responsabilité limitée, régie par le droit autrichien, dont le siège social est situé ao 20 Rathen, 4081 Hartkirchen, Autriche et immatriculée sous le numéro FN 308936v («FP Asten»), pour un montant de 9.744,23 euros;

- FP Nivelles, susnommée, pour un montant de 8.406,97 euros;

- FP Ans, susnommée, pour un montant de 8.125,43 euros;

- FP Binche, susnommée, pour un montant de 4.976,59 euros; et

- FP Quare Coeur, susnommée, pour un montant de 7.373,26 euros.

IV. Les dépôts de garantie apportés sont énumérés ci-après:

1. Un dépôt de garantie relatif à la location d'un coffre fort, effectué en date du 29 mars 2007 auprès de Banque International à Luxembourg, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6307 («BIL»), pour un montant de 650,- euros; et

2. Un dépôt de garantie relatif à la mise à disposition d'une carte essence, d'un montant de 1.000,00 euros, auprès de la société Esso, une société à responsabilité régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 20, rue de l'Industrie, 8069 Bertrange, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 7310 («Esso»).

V. Les Comptes de Régularisation Apportés sont énumérés ci-après:

1. RICS abonnement annuel, pour un montant de 373,99 euros.

2. Prequin, abonnement, pour un montant de 1.578,39 euros.

3. Kluwer, abonnement, pour un montant de 277,59 euros.

Le montant global de l'Apport des Comptes de Régularisation est de 2.229,97 euros.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver et d'acter la souscription suivante et la libération de l'Augmentation de Capital et des Allocations comme exposé ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire intégralement à l'Augmentation de Capital quatre millions cent seize mille quatre cent quatre-vingt-six euros (4.116.486,- EUR) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales Ordinaires le tout ayant été libéré par le biais de l'Apport à la Société.

Evaluation de l'Apport

La valeur de l'Apport est établie à un quatre millions cent seize mille quatre cent quatre-vingt-six euros (4.116.486,- EUR).

Apport

L'Associé Unique, en sa qualité d'apporteur des Créances, confirme expressément que:

- (i) Il est légalement et valablement autorisé à exercer tous les droits attachés aux Créances;
- (ii) Aucune des Créances n'est l'objet de litiges ou de revendications de tierces parties;
- (iii) Chacune de ces Créances est librement cessible à la Société y compris tous droits y attachés;
- (iv) La cession des Créances Apportées est effective entre l'Associé Unique et la Société à la date du présent acte; et
- (v) Toutes les formalités subséquentes au transfert des Créances, telles que requises par tout droit applicable, ont été ou seront respectées afin de rendre l'Apport opposable partout et à l'égard de toute tierce partie.

Preuve de l'Apport

La preuve de la propriété et de la valeur des Actifs Apportés a été fournie au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société en date du 19 juin 2014 (le "Rapport d'évaluation"), dont la conclusion est la suivante:

"Sur la base des documents fournis et mis à la disposition de la Société, rien n'indique que, à la date de ce rapport d'évaluation, (i) la valeur totale de l'Actif Apporté n'est pas inférieure à 4,116,486.- euros et que (ii) la Valeur Totale Apportée n'est pas au moins égale à l'addition de l'Augmentation de Capital."

Le Rapport d'évaluation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence de l'Augmentation de Capital, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions cinq cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante euros (9.575.550,- EUR) divisé en neuf millions cinq cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante (9.575.550) parts sociales ordinaires, intégralement libérées, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»).

Sixième résolution

L'Associé Unique décida d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, de modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter

l'augmentation de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais et dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à trois mille trois cent euros (EUR 3.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CRASQUIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2014. Relation: LAC / 2014 / 29660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096537/386.

(140114868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

V.G.P.I., Van Genechten Packaging International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 187.946.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

A comparu:

Monsieur Philippe E.M.H.J. de SOMER, né à Turnhout, Belgique, le 25 mars 1939, demeurant à Kempenlaan 18, B-2300 Turnhout,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «Van Genechten Packaging International», en abrégé «V.G.P.I.», ayant son siège social au 2, rue de l'Ecole, L-8226 Mamer,

en vertu des résolutions du conseil d'administration adoptées en date du 24 juin 2014 dont une copie, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme «Van Genechten Packaging International», en abrégé «V.G.P.I.», constituée en date du 17 juin 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 187946, son capital social intégralement libéré s'élève à EUR 50.000 (cinquante mille euros), représenté par 10 (dix) actions d'une valeur nominale de EUR 5.000 (cinq mille euros) chacune.

L'article 5 (cinq), alinéas 4 (quatre) à 9 (neuf) des statuts stipule que:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 150.000.000 (cent cinquante millions d'euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5.000 (cinq mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.».

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 24 juin 2014 a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de EUR 103.380.000 (cent trois millions trois cent quatre-vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 103.430.000 (cent trois millions quatre cent trente mille euros), par l'émission de 20.676 (vingt mille six cent soixante-seize) actions nouvelles de EUR 5.000 (cinq mille euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société «Van Genechten NV», une société anonyme de droit belge ayant son siège social à Kempenlaan 6, B-2300 Turnhout, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

IV.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en nature évalué à EUR 103.380.000 (cent trois millions trois cent quatre-vingt mille euros) comme suit:

- l'apport de 13.993 actions de la société anonyme de droit belge dénommée VAN GENECHTEN BIERMANS, ayant son siège social à Raadsherenstraat, 2, B-2300 Turnhout, Belgique, inscrite au Registre de commerce belge sous le numéro 0415.100.216, soit une participation à hauteur de 93,29% dans son capital social, évaluée à EUR 30.902.000 (trente millions neuf cent deux mille euros);

- l'apport de 590 actions de la société anonyme de droit belge dénommée Van Genechten Packaging, ayant son siège social à Raadsherenstraat, 2, B-2300 Turnhout, Belgique, inscrite au Registre de commerce belge sous le numéro 0400.732.338, soit une participation à hauteur de 98,33% dans son capital social, évaluée à EUR 1.187.000 (un million cent quatre-vingt-sept mille euros);

- l'apport de 2.000 parts de la société à responsabilité limitée de droit de Pays-Bas dénommée Eindhoven Packaging B.V., ayant son siège social à Cederlaan 2, NL-5616 SC Eindhoven, Pays-Bas, inscrite au Registre de commerce néerlandais sous le numéro 17082075, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, évaluée à EUR 3.801.000 (trois millions huit cent un mille euros);

- l'apport de 1.534.027 actions de la société par actions simplifiée de droit français dénommée VG MEYZIEU, ayant son siège social à Rue de la République, 124, F-69330 Meyzieu, France, inscrite au Registre de commerce français sous le numéro 531.244.929 R.C.S. Lyon, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, évaluée à EUR 1 (un euro);

- l'apport de 2.291.285 actions de la société par actions simplifiée de droit français dénommée VG ANGOULEME, ayant son siège social à Boulevard Salvador Allende, 146, ZI N°3, F-16340 L'Isle d'Espagnac, France, inscrite au Registre de commerce français sous le numéro 531.244.911 R.C.S. Angoulême, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, évaluée à EUR 1 (un euro);

- l'apport de 100.000 actions de la société par actions simplifiée de droit français dénommée VAN GENECHTEN SERVICES, ayant son siège social à rue Archimède, 4, F-59652 Villeneuve D'ascq, France, inscrite au Registre de commerce français sous le numéro 538.042.938 R.C.S. Lille Métropole, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, évaluée à EUR 80.998 (quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros);

- l'apport de 94 parts de la société à responsabilité limitée de droit allemand dénommée VG Packaging GmbH, ayant son siège social à Ulmer Strasse, 18, D-87437 Kempten/Allgäu, Allemagne, inscrite au Registre de commerce allemand sous le numéro HRB 475, soit une participation à hauteur de 94% dans son capital social, évaluée à EUR 28.675.000 (vingt-huit millions six cent soixante-quinze mille euros);

- l'apport de 1.000 parts de la société à responsabilité limitée de droit polonais dénommée VG POLSKA Sp.z o.o, ayant son siège social à Pl. Kilinskiego, 1, PL-32660 Chelmek, Pologne, inscrite au Registre de commerce polonais sous le numéro KRS 0000041656, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, évaluée à EUR 18.618.000 (dix-huit millions six cent dix-huit mille euros);

- l'apport de 1.000 actions de la société anonyme de droit russe dénommée VG Contours ZAO, ayant son siège social à Chermianskaya, 1A, 103473 Moscou, Russie, inscrite au Registre de commerce russe sous le numéro 7707328818 INN, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, évaluée à EUR 8.532.000 (huit millions cinq cent trente-deux mille euros);

- l'apport de 3.600 actions de la société anonyme de droit lettonien dénommée VG Kvadra Pak, ayant son siège social à Vienibas Gatve, 11, LV-1004 Riga, Lettonie, inscrite au Registre de commerce lettonien sous le numéro 40003041848, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, évaluée à EUR 11.448.000 (onze millions quatre cent quarante-huit mille euros);

- l'apport de 100 parts de la société à responsabilité limitée de droit de Royaume-Uni dénommée VAN GENECHTEN UK Ltd., ayant son siège social à Sandhurst Units 15-17, Kings Road Charfleets Ind Est, Canvey Island, ES8 0QY Essex, Royaume-Uni, inscrite au Registre de commerce du Royaume-Uni sous le numéro 2788532, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, évaluée à EUR 136.000 (cent trente-six mille euros);

(ci-après l'«Apport»).

Dans les résolutions prises en date du 24 juin 2014 le conseil d'administration a constaté que l'Apport ci-avant mentionné est librement transmissible, qu'il n'est grevé d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'il ne fait l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de l'Apport n'est contraire à aucune disposition des statuts des sociétés apportées et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à la réalisation effective et à la transcription de l'Apport en faveur de la société «Van Genechten Packaging International», en abrégé «V.G.P.I.».

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, cet Apport a fait l'objet d'un rapport établi le 24 juin 2014 par ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B47771, réviseurs d'entreprises agréés, signé par Monsieur Werner WEYNAND, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 20.676 actions d'une valeur nominale de 5.000 EUR chacune à émettre, d'où une contrepartie totale d'un montant de 103.380.000 EUR.».

V.- A la suite de cette augmentation de capital, le 1^{er} (premier) alinéa de l'article 5 (cinq) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 103.430.000 (cent trois millions quatre cent trente mille euros) représenté par 20.686 (vingt mille six cent quatre-vingt-six) actions d'une valeur nominale de EUR 5.000 (cinq mille euros) chacune.».

Le comparant prénommé a encore déclaré au notaire les modifications suivantes concernant les administrateurs actuels de la société:

1. Monsieur Philippe E.M.H.J. de Somer demeure à Kempenlaan 18, B-2300 Turnhout,
2. Monsieur Frédéric C.J.M. de Somer demeure à Looy 90, B-2350 Vosselaar,
3. Michel Eeckhout Management BVBA, avec siège social à Zikkelstraat 44, B-1970 Wezembeek-Oppem, ayant comme représentant permanent Monsieur Michel Eeckhout, né à Anvers, le 2 novembre 1949, demeurant à Zikkelstraat 44, B-1970 Wezembeek-Oppem.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 7.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. E.M.H.J. DE SOMER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juin 2014. Relation: RED/2014/1389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014096617/133.

(140114652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

AFA International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 515.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.567.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014088947/14.

(140106095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Japan Universal Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 100.089.362,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.003.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of June,
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Japan Universal Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B118003, and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 4 July 2006 by deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1696 of 12 September 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 11 February 2013 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 930 of 18 April 2013.

The Meeting was presided over by Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Julien De Mayer, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one hundred million and seventeen (100,000,017) shares in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

A. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred million and seventeen Japanese Yen (JPY 100,000,017) to one hundred million eighty-nine thousand three hundred and sixty-two Japanese Yen (JPY 100,089,362) by the issue of an aggregate of eighty-nine thousand three hundred and forty-five (89,345) shares to be allocated in the Classes A to E (in the proportion set forth below) of a nominal value of one Japanese Yen (JPY 1) each (the "New Shares") for a total subscription price of thirty-four million twenty-seven thousand three hundred and sixteen Japanese Yen (JPY 34,027,316) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by Japan Universal Management S.A. ("Mco"), a société anonyme having its registered office at 33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B170285 and full payment thereof by contribution in cash to the Company; allocation of an amount of eighty-nine thousand three hundred and forty-five Japanese Yen (JPY 89,345) of the Subscription Price to the share capital and allocation of the remainder amount of thirty-three million nine hundred and thirty-seven thousand nine hundred and seventy-one Japanese Yen (JPY 33,937,971) to the share premium account;

Subscriber	Number and Class of shares subscribed	Subscription price per class (JPY)
Mco	17,869 Class A	6,805,463.20
	17,869 Class B	6,805,463.20
	17,869 Class C	6,805,463.20
	17,869 Class D	6,805,463.20
	17,869 Class E	6,805,463.20
Total	89,345 shares	34,027,316

B. Consequential amendment of Article 6.1.1 of the Articles to reflect the above resolutions so that it shall read as follows:

“ **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred million eighty-nine thousand three hundred and sixty-two Japanese Yen (JPY 100,089,362) represented by a total of one hundred million eighty-nine thousand three hundred and sixty-two (100,089,362) Shares ("parts sociales") divided into classes as follows:

Twenty million seventeen thousand eight hundred and seventy-four (20,017,874) Class A Shares;

Twenty million seventeen thousand eight hundred and seventy-two (20,017,872) Class B Shares;

Twenty million seventeen thousand eight hundred and seventy-two (20,017,872) Class C Shares;

Twenty million seventeen thousand eight hundred and seventy-two (20,017,872) Class D Shares; and

Twenty million seventeen thousand eight hundred and seventy-two (20,017,872) Class E Shares, each share with a nominal value of one Japanese Yen (JPY1.-), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred million and seventeen Japanese Yen (JPY 100,000,017) to one hundred million eighty-nine thousand three hundred and sixty-two Japanese Yen (JPY 100,089,362) by the issue of an aggregate of eighty-nine thousand three hundred and forty-five (89,345) shares allocated in the Classes A to E (in the proportion set forth in the agenda) of a nominal value of one Japanese Yen (JPY 1) each (the "New Shares") for a total subscription price of thirty-four million twenty-seven thousand three hundred and sixteen Japanese Yen (JPY 34,027,316) (the "Subscription Price"). Mco, here represented by Me Nora Filali, prenamed, by virtue of a proxy here attached, subscribed for the New Shares and fully paid in cash the Subscription Price. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate an amount of eighty-nine thousand three hundred and forty-five Japanese Yen (JPY 89,345) of the Subscription Price to the share capital and the remainder amount of thirty-three million nine hundred and thirty-seven thousand nine hundred and seventy-one Japanese Yen (JPY 33,937,971) to the share premium account.

Second resolution

The Meeting then resolved to amend Article 6.1.1 of Articles as set out in the agenda.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 2,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire demeurant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Japan Universal Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118003, et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 4 juillet 2006 suivant acte reçu du notaire Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1696 du 12 septembre 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 11 février 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 930 du 18 avril 2013.

L'Assemblée a été présidée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Julien De Mayer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que les cent millions et dix-sept (100.000.017) parts sociales émises par la Société étaient représentées à l'Assemblée et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de cent millions dix-sept Yen Japonais (100.000.017 YJP) à cent millions quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux Yen Japonais (100.089.362 YJP) par l'émission de quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-cinq (89.345) parts sociales qui seront allouées dans les classes A à E (dans les proportions établies ci-dessous) d'une valeur nominale d'un Yen Japonais (1 YJP) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de trente-quatre millions vingt-sept mille trois cent seize Yen Japonais (34.027.316 YJP) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par Japan Universal Management S.A. ("Mco"), une société anonyme ayant son siège social au 33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B170285, et paiement intégral de celui-ci par un apport en numéraire à la Société; allocation d'un montant de quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-cinq Yen Japonais (89.345 YJP) du Prix de Souscription au capital social et du reliquat d'un montant de trente-trois millions neuf cent trente-sept mille neuf cent soixante-et-onze Yen Japonais (33.937.971 YJP) à la prime d'émission;

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription par souscripteur YJP
Mco	17.869 Classe A	6.805.463,20
	17.869 Classe B	6.805.463,20
	17.869 Classe C	6.805.463,20
	17.869 Classe D	6.805.463,20
	17.869 Classe E	6.805.463,20
Total	89.345 parts sociales	34.027.316

B. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social est fixé à cent millions quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux Yen Japonais (YJP 100.089.362) représenté par cent millions quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux (100.089.362) parts sociales divisées en classes comme suit:

vingt millions dix-sept mille huit cent soixante-quatorze (20.017.874) parts sociales de Classe A;
vingt millions dix-sept mille huit cent soixante-douze (20.017.872) parts sociales de Classe B;
vingt millions dix-sept mille huit cent soixante-douze (20.017.872) parts sociales de Classe C;
vingt millions dix-sept mille huit cent soixante-douze (20.017.872) parts sociales de Classe D; et
vingt millions dix-sept mille huit cent soixante-douze (20.017.872) parts sociales de Classe E;
chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Yen japonais (YJP 1) toutes entièrement souscrites et libérées et disposant des droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"). Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Ce qui précède ayant été approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cent millions dix-sept Yen Japonais (100.000.017 YJP) à cent millions quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux Yen Japonais (100.089.362 YJP) par l'émission de quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-cinq (89.345) parts sociales qui seront allouées dans les classes A à E (dans les proportions établies ci-dessous) d'une valeur nominale d'un Yen Japonais (1 YJP) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de trente-quatre millions vingt-sept mille trois cent seize Yen Japonais (34.027.316 YJP) (le «Prix de Souscription»). Mco, représentée par Me Nora Filali, prénommée, en vertu d'une procuration ci-attachée, souscrit aux Nouvelles Parts Sociales tel que mentionné en face de son nom dans l'ordre du jour par paiement intégral du Prix de Souscription en numéraire.

Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer un montant de quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-cinq Yen Japonais (89.345 YJP) du Prix de Souscription au capital social et d'allouer le solde d'un montant de trente-trois millions neuf cent trente-sept mille neuf cent soixante-et-onze Yen Japonais (33.937.971 YJP) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 6.1.1 des Statuts tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Dans la mesure où plus aucun autre point ne figure à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à approximativement EUR 2.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. FILALI, J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juin 2014. Relation: RED/2014/1398. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014096063/183.

(140114328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

HLSS Luxco 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.926.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Home Loan Servicing Solutions, Ltd., a company incorporated under the laws of Cayman Islands having its registered address c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under number WK-248704 (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder of HLSS Luxco 1A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 7 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 3015 of 28 November 2013, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et Sociétés) under number B 180.926 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed dated 17 June 2014, not yet published in the Memorial (the "Articles").

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2014, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, requested the notary to record that:

(I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

(II) The agenda on which resolutions were to be passed was as follows:

Agenda

1. Reduction of the issued share capital of the Company from its current amount of eighty-one million two hundred ninety thousand five hundred twenty US Dollars (USD 81,290,520.-) by an amount of nine million thirty-two thousand two hundred eighty US Dollars (USD 9,032,280.-) to an amount of seventy-two million two hundred and fifty-eight thousand two hundred and forty US Dollars (USD 72,258,240.-) by way of redemption and cancellation of nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) Class I Shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, and thus the liquidation of an entire class of shares of the Company for an aggregate redemption price equal to the Total Cancellation Amount (as defined in the Company's articles of association) and payment of such redemption price and consequential amendment of the Company's articles of association.

Thereupon, the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company from its current amount of eighty-one million two hundred ninety thousand five hundred twenty US Dollars (USD 81,290,520.-) by an amount of nine million thirty-two thousand two hundred eighty US Dollars (USD 9,032,280.-) to an amount of seventy-two million two hundred and fifty-eight thousand two hundred and forty US Dollars (USD 72,258,240.-) by way of redemption and cancellation of nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) Class I Shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, and thus the liquidation of an entire class of shares of the Company for an aggregate redemption price equal to the Total Cancellation Amount (as defined in the Company's articles of association).

The Sole Shareholder resolved to pay such redemption price.

Proof of the payment of the redemption price has been given to the notary.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at seventy-two million two hundred and fifty-eight thousand two hundred and forty US Dollar (USD 72,258,240.-), divided into seventy-two million two hundred and fifty-eight thousand two hundred and forty (72,258,240) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, as follows,

- nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- nine million thirty-two thousand two hundred eighty (9,032,280) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve."

The Sole Shareholder resolved to amend article 6.5 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **6.5. Repurchase of Shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (a) Class H Shares;
- (b) Class G Shares;
- (c) Class F Shares;
- (d) Class E Shares;
- (e) Class D Shares;
- (f) Class C Shares; and
- (g) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled

class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Act."

The Sole Shareholder resolved to amend article 24 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, and then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class H Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 6.5 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class G Shares)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder of the appearing party, this deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Home Loan Servicing Solutions, Ltd., une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée avec le Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-248704 (l'«Associé Unique»),

en tant qu'Associé Unique de HLSS Luxco 1A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois par acte notarié du 7 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations (le «Mémorial») numéro 3015 du 28 novembre 2013, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 180.926 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 17 juin 2014, pas encore publié au Mémorial (les «Statuts»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(I) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de telle sorte que des décisions ont pu valablement être prises à propos de tous les points de l'ordre du jour.

(II) L'ordre du jour sur base duquel des résolutions devaient être prises est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt dollars américains (USD 81.290.520,-) d'un montant de neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingts dollars américains (USD 9.032.280,-) de manière à le faire passer à un montant de soixante-douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent quarante dollars américains (USD 72.258.240,-) par le rachat et l'annulation de neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingts (9.032.280) parts sociales de classe I de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et par conséquent la liquidation d'une classe de parts sociales de la Société pour un prix de rachat total égal au Montant Général d'Annulation (tel que défini dans les statuts de la Société) et le paiement dudit prix de rachat total et par conséquent la modification des statuts de la Société.

Par conséquent, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt dollars américains (USD 81.290.520,-) d'un montant de neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingts dollars américains (USD 9.032.280,-) de manière à le faire passer à un montant de soixante-douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent quarante dollars américains (USD 72.258.240,-) par le rachat et l'annulation de neuf million trente-deux mille deux cent quatre-vingts (9.032.280) parts sociales de classe I de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et par conséquent la liquidation d'une classe de parts sociales de la Société pour un prix de rachat total égal au Montant Général d'Annulation (tel que défini dans les statuts de la Société).

L'Associé Unique a décidé de payer entièrement ledit prix de rachat en numéraire.

Preuve du paiement du prix de rachat a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts qui désormais aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société s'élève à soixante-douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent quarante dollars américains (USD 72.258.240,-), divisé en soixante-douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent quarante (72.258.240) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, comme suit:

- neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingt (9.032.280) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") entièrement souscrites et libérées;
- neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingt (9.032.280) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") entièrement souscrites et libérées;
- neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingt (9.032.280) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C") entièrement souscrites et libérées;
- neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingt (9.032.280) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") entièrement souscrites et libérées;
- neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingt (9.032.280) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E") entièrement souscrites et libérées;
- neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingt (9.032.280) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F") entièrement souscrites et libérées;
- neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingt (9.032.280) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") entièrement souscrites et libérées; et
- neuf millions trente-deux mille deux cent quatre-vingt (9.032.280) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peu(ven)t être créé(s) pour chaque classe de parts sociales. La Société peut utiliser

les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale."

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6.5 des Statuts qui désormais aura la teneur suivante:

" **6.5. Rachat de parts sociales.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, à condition toutefois que la Société ne puisse, à tout moment, racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute une classe de parts sociales, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe H;
- (ii) Parts Sociales de Classe G;
- (iii) Parts Sociales de Classe F;
- (iv) Parts Sociales de Classe E;
- (v) Parts Sociales de Classe D;
- (vi) Parts Sociales de Classe C; et
- (vii) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de toute une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chacune de ces classe de parts sociales donnent droit à leurs porteurs (au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales) à une partie du Montant Général d'Annulation qui est déterminée par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associé à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetée, et les détenteurs de parts sociales de classe A rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales concernée.

La Société peut racheter ses parts sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi."

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 24 des Statuts qui désormais aura la teneur suivante:

" **Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la réserve légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris les fonds présents sur le compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, et puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit de recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Si la totalité de la dernière classe de parts sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les Parts Sociales de Classe H) ont été rachetées et annulées conformément à l'article 6.5 des Statuts au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividende sera alloué à la Classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de Classe G)."

Coûts et dépenses

Les coûts, dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date mentionnée au début de celui-ci.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2014. REM/2014/1380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095976/284.

(140113618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Genesta Nordic Capital Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.632.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of the month of July.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Genesta Property Nordic AB, a private limited company incorporated and existing under the laws of the Kingdom of Sweden, having its registered office at 16, Jakobsbergsgatan, SE - 11144, Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under registration number 556630-6089,

hereby represented by Mr John Jones, Fund Controller, residing professionally in L-1660 Luxembourg, 50, Grand Rue, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Sweden and Finland on the 24 June 2014.

The said proxy, initialled ne varietur, by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Genesta Nordic Capital Fund Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 50, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B150.632, having a share capital of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 325 of 15 February 2010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 17 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1883 of 5 August 2013, as such deed was rectified pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER dated 28 May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the corporate purpose of the Company and amendment of article 3 of the Articles in order to set forth the activities to be carried out by the Company as an alternative investment fund manager (“AIFM”) under the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the “AIFM Law”);
2. Decision to increase the share capital of the Company and allocation of the new corporate shares;
3. Amendment of article 6 of the Articles;
4. Amendment of article 18 of the Articles;
5. Renewal of the mandate of the independent auditor.

After having reviewed all the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend the purpose of the Company in order to reflect that the Company will act as the AIFM within the meaning of the AIFM Law and to amend article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is the creation, administration and management of one or several specialised investment funds (fonds d’investissement spécialisés) (the Funds”) subject to the Luxembourg law on specialised investment funds dated 13 February 2007, as amended, in accordance with and within the limitations set forth by chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the “2010 Law”) and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the “AIFM Law”).

In this context, the Company may also act as statutory manager (gérant) of the Funds in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the Funds.

In accordance with the AIFM Law, the Company, as alternative investment fund manager (“AIFM”), will perform investment management functions with regard to the Funds as follows:

- (a) portfolio management;
- (b) risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the Funds the following other functions:

- (c) administration
- (i) legal and fund management accounting services;
- (ii) customer inquiries;
- (iii) valuation and pricing, including tax returns;
- (iv) regulatory compliance monitoring;
- (v) maintenance of unit-/shareholder register;
- (vi) distribution of income;
- (vii) unit / shares issues and redemptions;
- (viii) contract settlements, including certificate dispatch;
- (ix) record keeping;
- (d) marketing;

(e) activities related to the assets of the Funds, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the Funds and the companies and other assets in which it has invested.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it lay deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorised under all applicable laws remaining within the limitations set forth by chapter 16 of the 2010 Law and as applicable the AIFM Law.”

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of one hundred seventy five thousand euro (EUR 175,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) to three hundred thousand euro (EUR 300,000.-), by the creation and issue of one thousand four hundred (1,400) new shares, having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, bearing the same rights and obligations than the existing shares.

Subscription

Thereupon, the Sole Shareholder subscribed for one thousand four hundred (1,400) new shares for a total price of one hundred seventy-five thousand euro (EUR 175,000.-).

Payment

The shares so subscribed by the Sole Shareholder have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of one hundred seventy five thousand euro (EUR 175,000.-); so that the amount of one hundred seventy five thousand euro (EUR 175,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred seventy five thousand euro (EUR 175,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) represented by two thousand four hundred (2,400) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 18 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 18. Liability of a Manager.** The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify each Manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against all costs, charges, losses, expenses and liabilities suffered or incurred by him in the execution and discharge of his duties or in relation thereto.

Without prejudice to the foregoing generality, the Company shall indemnify any Manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against all costs, charges, losses, expenses and liabilities suffered by asserted against him in connection with:

(i) any actual or alleged negligence, default, breach of duty or trust; and/or

(ii) any dispute, action, suit or proceeding (whether administrative or judicial) to which he may be made a party to. In either case arising by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. This indemnity shall not be impacted by the resignation of a Manager or officer in respect of matters arising in respect of the execution and discharge of his duties prior to such resignation.

To the fullest extent permitted by law, such indemnity will apply in advance of the outcome of such dispute, action, suit or proceeding being known but will not apply in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or fault or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. This article does not authorise any indemnity which would be prohibited or rendered void by any provision of law.

The Managers and officers may purchase and maintain insurance, at the expense of the Company, for the benefit of any relevant Manager or officer in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by a Manager or officer in connection with that Manager or officer duties or powers in relation to the Company.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to renew the mandate of the independent auditor (réviseur d’entreprises agréé) of the Company:

Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d’Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771.

The term of office of the independent auditor will end at the general meeting of the Company approving the annual accounts closed on 31st December, 2014.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Genesta Property Nordic AB, une private limited company constituée et existant selon les lois du Royaume de Suède, ayant son siège social à 16, Jakobsbergsgatan, SE - 11144, Stockholm, Suède et immatriculée au Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556630-6089,

Dûment représentée par Mr John Jones, Fund Controller, résidant professionnellement au L-1660 Luxembourg, 50, Grand Rue en vertu d'une procuration donnée à Suède et Finlande, le 24 juin 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante agit en sa qualité d'associé unique («Associé Unique») de Genesta Nordic Capital Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 50, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 150.632, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125,000.-), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 325 du 15 février 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1883 du 5 août 2013, tel qu'il a été modifié suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler en date du 28 May 2014, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, peut valablement délibérer sur tous points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification de l'article 3 des Statuts afin de décrire les activités à fournir par la Société en tant qu'AIFM sous la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»);
2. Décision d'augmentation du capital social de la Société et attribution de nouvelles parts sociales;
3. Modification de l'article 6 des Statuts;
4. Modification de l'article 18 des Statuts; et
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé.

A la suite de l'étude des différents sujets à l'ordre du jour, l'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin d'y refléter que la Société agira en tant qu'AIFM au sens de la Loi AIFM et de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la constitution, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés (les «Fonds») soumis à la loi luxembourgeoise relative aux fonds d'investissement spécialisés datée du 13 février 2007, telle que modifiée, en conformité et dans la limite des dispositions du chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010») et la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»).

Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des Fonds conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds.

Conformément à la Loi AIFM, la Société, en tant que gestionnaire de fonds alternatifs («AIFM»), exercera les fonctions suivantes de gestions des investissements relatifs aux Fonds:

- (a) gestion du portefeuille;
- (b) gestion des risques.

La Société pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des Fonds:

- (c) administration
 - (i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
 - (ii) demandes de renseignement des clients;
 - (iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
 - (iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
 - (v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
 - (vi) répartition des revenus;
 - (vii) émissions et rachats de parts/ d'actions;
 - (viii) règlement des contrats, y compris envoi de certificats;
 - (ix) enregistrement et conservation des opérations;
- (d) commercialisation

(e) les activités liés aux actifs des Fonds, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires de la Société en tant qu'AIFM, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des Fonds et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable dans les limites fixées au chapitre 16 de la Loi de 2010 et par la Loi AIFM.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à trois cents mille euros (EUR 300.000.-), par la création et l'émission de mille quatre cents (1.400) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription

Ainsi, l'Associé Unique a souscrit à l'ensemble de mille quatre cents (1.400) nouvelles parts sociales à un prix total de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000.-).

Paiement

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000.-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000.-) est entièrement affecté au capital social.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cents mille euros (EUR 300.000.-) représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18. Responsabilité d'un Gérant.** Les Gérants n'assument, en raison de leurs fonctions, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ce sont des agents autorisés et ils ne sont donc responsables que de l'exécution de leur mandat.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, la Société sera tenue d'indemniser chaque Gérant ou mandataire social, ainsi que leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour tous les coûts, les frais, les pertes, les dépenses et les dettes supportés et revendiqués par lui et dus en raison de:

(i) une négligence effective ou présumée, une faute, un manquement aux devoirs ou un abus de confiance; et/ou
(ii) un conflit, une action en justice, une plainte ou une procédure (qu'elle soit administrative ou judiciaire) à laquelle il pourrait être partie.

Dans tous les cas étant soulevés en raison de sa position de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société, ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et dont il n'a pas le droit d'être indemnisé. Cette indemnité ne sera pas impactée par la démission du Gérant ou du mandataire social dès lors qu'il s'agit de questions portant sur l'exécution ou l'exercice de ses fonctions avant sa démission.

Dans la limite de ce qui est permis par la loi, une telle indemnité sera applicable avant même l'issue du litige pour tout conflit, action en justice, plainte ou procédure connue, mais ne sera pas applicable pour tous les cas où, au cours desdites actions en justice, plaintes ou procédures, il aura finalement été reconnu responsable pour négligence grave ou faute professionnelle. En cas d'arrangement extrajudiciaire, l'indemnisation relative aux matières reprises dans l'arrangement ne sera accordée que pour autant que la Société est informée par un conseil juridique que la personne devant être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit d'indemnisation qui précède n'exclut pas d'autres droits auxquels celui-ci peut bénéficier. Cet article n'autorise aucune indemnisation qui serait interdite ou rendue inapplicable par une disposition de la loi.

Les Gérants et les mandataires sociaux peuvent prendre et conserver une assurance, à la charge de la Société, au bénéfice de tous les Gérants ou mandataires sociaux pour toutes les pertes et dettes ayant été ou pouvant être induites par un Gérant ou un mandataire social dans le cadre de leurs devoirs ou pouvoirs, en relation avec la Société.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé de la Société:

Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, L-54365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Coûts

Le montant des dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, dus au titre du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

N'ayant pas d'autres points à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. JONES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 juillet 2014. Relation: DIE/2014/8377. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095893/283.

(140114114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Actioil Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.774.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014088942/11.

(140105468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Generco III, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.286.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GENERATION HOLDING LUXEMBOURG, a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B185.290, here represented by Mrs Florence PONCELET with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GenerCo III" (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign undertakings being joint stock companies or partnerships, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may use its funds for the creation, the management, the development and the liquidation of a portfolio consisting of any securities, for participating in the creation, development and control of any undertakings, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or call option and in any other way, all securities, realize these securities by way of sale, transfer, exchange, granting of any assistance, loans, advances or guarantees to any company in which it has a direct or indirect interest.

3.3 In general, the Company shall make patrimonial operations or operations relating to movable assets and real estate or of commercial, industrial or financial nature, as well as any transactions and operations aiming at promoting and directly or indirectly facilitating the achievement of the corporate purpose at large.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000), represented by thirty-one (31) shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure.

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or two directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations.

A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the fourth Tuesday of the month of May of each year at 12.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video

conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription and payment

GENERATION HOLDING LUXEMBOURG, represented as stated above, subscribes to thirty-one (31) shares in registered form, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, and agrees to pay each of them totally by a contribution in cash, being a total amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at four (4) and the following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Olivier Lamalle, born January 26, 1975 in Verviers, Belgium, Director, residing at Rue Washington 31, bte Ar3, 1050 Brussels, Belgium;

- Rachid Azoughagh, born May 26, 1977 in Dijon, France, Director, residing at 77 Rue Boucle Val Marie, 57100 Thionville, France;

- Pascal Hens, born December 13, 1960 in Brussels, Belgium, Director, residing Wakkerzeelsestraat 20, 3150 Wespelaar, Belgium; and

- Florence Poncelet, born September 26, 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium, Director, residing at Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgium.

2. Deloitte Audit, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of 6 years.

3. The registered office of the Company is set at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GENERATION HOLDING LUXEMBOURG, une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.290, ici représentée par Mme Florence PONCELET, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GenerCo III" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

3.3 En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et une (31) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

6.2. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux

mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de mai de chaque année à 12 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément l'accomplissement.

Souscription et Libération

GENERATION HOLDING LUXEMBOURG, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et une (31) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer toutes totalement par un apport en numéraire d'un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Olivier Lamalle, né le 26 janvier 1975 à Verviers, Belgique, Administrateur, résidant Rue Washington 31, bte Ar3, 1050 Bruxelles, Belgique;

- Rachid Azoughagh, né le 26 mai 1977 à Dijon, France, Administrateur, résidant au 77 Rue Boucle Val Marie, 57100 Thionville, France;

- Pascal Hens, né le 13 décembre 1960 à Bruxelles, Belgique, Administrateur, résidant Wakkerzeelsestraat 20, 3150 Wespelaar, Belgique; et

- Florence Poncelet, née le 26 septembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, Administrateur, résidant à Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgique.

2. Deloitte Audit, situé au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 6 années.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Poncelet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2014. Relation: EAC/2014/8803 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014095892/533.

(140114121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

ArchX Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 136.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014088923/10.

(140105526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

InfoMed S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 134.446.

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

représenté par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 25 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée InfoMed S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 134.446, établie et ayant son siège social à L-4240 Esch/Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 15 janvier 2008;

les statuts ont modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations numéro 113 du 19 janvier 2009;

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de prononcer la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, décide de nommer Norbert Meisch, expert-comptable, né à Luxembourg le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch comme liquidateur de la Société;

- Que l'associée unique décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la «loi»).

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à EUR 700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. FRATTER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juin 2014. Relation: RED/2014/1393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014093805/52.

(140111656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.